

On est citoyen avant d'être «Suisse»

Lettre du jour

En lisant les divers courriers des lecteurs du 15 août, j'ai été amusée par l'argumentaire simpliste des opposants de l'initiative: «Si les étrangers veulent voter, ils n'ont qu'à se naturaliser.»

Je suis en cours de naturalisation: processus long, semé de contraintes bureaucratiques, de petites humiliations et d'impositions identitaires. Si j'ai voulu le faire malgré tout, c'était pour qu'on reconnaisse ce lieu et ce peuple comme étant aussi les miens, puisque je contribue (et comment!) à leur prospérité. Mais le «Suisse» de la naturalisation - cet idéal type imposé, créé de toutes pièces par un mode de penser simpliste et démagogique - n'est pas le «Suisse» que je veux être.

En douze ans, j'ai été amenée à connaître et aimer des Vaudois venus de tous horizons. Des



L'initiative propose d'accorder le droit de vote et d'éligibilité à des étrangers établis dans le canton depuis au moins trois ans et en Suisse depuis au moins dix ans. AFP

personnes fortes, allègres, précieuses. Des personnes auxquelles j'ai envie de ressembler et ressemblais déjà avant même mon arrivée en terre vaudoise. Ces personnes-là n'ont certainement rien à voir avec le «Suisse» évoqué par les idéologues de l'UDC. Ce «Suisse-là» est triste, mesquin, envieux, aigri. Il transpire la petitesse morale et d'esprit.

La naturalisation n'est pas la porte vers la citoyenneté. Elle est seulement sa reconnaissance formelle. Si je veux pouvoir voter, avant même de vouloir me naturaliser, c'est pour défendre une autre «Suisse»: celle de l'ouverture, du bien commun et de l'égalité. Parce que dans ma vie quotidienne, professionnelle ou privée, je suis touchée par les décisions prises par d'autres qui ne peuvent pas comprendre ce que c'est de vouloir «devenir Suisse»... malgré l'UDC.

Carine Carvalho, Lausanne

C'est tenir notre démocratie directe en piètre estime

La gauche vaudoise prétend que l'octroi du droit de vote cantonal aux étrangers établis depuis au moins dix ans en Suisse et ayant vécu les trois dernières années dans le canton serait une juste reconnaissance de leur intégration. C'est tenir notre démocratie directe en bien piètre estime que de couper le lien entre citoyenneté et nationalité! Participer à l'élaboration des lois qui régissent l'Etat cantonal ou fédéral exige un lien fort avec celui-ci: la nationalité suisse, qui représente l'aboutissement d'un processus d'intégration, parfois long, mais librement consenti. Cette démarche est à la portée de la très grande majorité des personnes concernées par l'initiative «Vivre et voter ici».

Ne bradons donc pas la nationalité suisse et n'accordons pas les droits civiques à ceux qui choisissent de renoncer aux devoirs qui leur sont liés.

Nicolas Daïna, candidat UDC au Conseil national, Bussy-Chardonney

Une fausse bonne idée

Cette malheureuse initiative qui propose d'accorder le droit de vote et d'éligibilité cantonale aux étrangers vivant depuis un certain temps dans le pays relève d'une exécrable démarche démagogique doublée de récupération à l'approche des élections d'octobre.

En effet, la gauche a réussi à piéger quelques groupuscules de centre gauche en mal de programme crédible. Tout cela pour amener l'électorat vaudois sur un terrain très sensible alors que les tensions sur l'immigration sont de plus en plus vives.

Sur le plan communal, les droits octroyés peuvent juste être tolérés car ils concernent un organe délibérant et non légiférant, qui propose et adopte des règlements.

Par contre, sur un plan cantonal, comment peut-on concevoir que des étrangers obtiennent le droit de voter sur des initiatives ou des référendums et d'élire les représentants des autorités vaudoises? De plus, cerise rose sur le gâteau du centre mou, ils pourraient également être élus jusqu'au Conseil des Etats. Alors que les naturalisations se font à

tour de bras et en un touremain, il est d'une grande naïveté de vouloir accorder des avantages injustifiables à ceux qui ont choisi la Suisse pour terre d'accueil.

La gauche et ses alliés de circonstance, en vrais prophètes de la décadence démocratique, continuent à vouloir créer des demi-citoyens, ce qui manque cruellement de cohérence en regard du processus de naturalisation qui confère tous les droits.

En conclusion, la gauche qui fustige les partis du centre-droite en leur reprochant d'exploiter les peurs, se borne à cultiver les humiliations: vraiment une fausse bonne idée!

Pierre-Alain Karlen, syndic de Noville

Qu'est-ce qu'un vrai citoyen?

Suite au lancement de la campagne et aux réactions qu'elle provoque, je me pose non sans ironie la question suivante: «Qu'est-ce qui fait de moi un vrai citoyen?» A entendre l'UDC, chef de file d'une droite de moutons aux arguments clôturés de barbelés, cette citoyenneté, représentée uniquement par le symbolique passeport rouge à croix blanche, se mérite durement, comme si leur naissance avaient été leur plus grand combat et que toute personne désirant rejoindre la grande famille helvétique autour d'une fondue de privilèges devait au moins souffrir autant sinon plus qu'eux; après-tout, il n'y a pas de raison.

Faut-il alors faire des sacrifices (donc de soi inconditionnel), renoncer à toutes autres nationalités (fidélité absolue) et montrer pattes blanche (irréprochabilité et preuve d'une plus value personnelle) pour devenir un vrai citoyen suisse? Non... si c'était le cas, la Suisse compterait encore ses «citoyens» sur les carrés d'une plaque de chocolat, il doit y avoir d'autres implications. Ah oui, les droits et devoirs; un «citoyen suisse», par opposition au «non-citoyen suisse» fait ses devoirs de «citoyen suisse» tous les jours. Il paie ses impôts sur la fortune, fait nettoyer ses propriétés, travaille dans des banques, emmène les enfants à l'école et va faire ses courses à la Coop. Alors que le non-citoyen, lui, il paie ses impôts sur le revenu, nettoie son appartement,

travaille sur les chantiers, emmène ses enfants à l'école et va faire ses courses à la Migros. Les différences sont criantes effectivement.

Voyons maintenant pour les droits: Un «citoyen suisse» peut: voter et être élu. Alors qu'un «faux citoyen» lui, peut: ne pas voter et ne pas être élu! Voilà qui est plus clair, nous savons donc maintenant ce qu'il nous reste à faire à nous, «vrais citoyens».

Antoine André, Morges

Donner le droit de vote aux étrangers tue la naturalisation

L'étranger qui vient s'établir en Suisse et souhaite participer à la vie civique doit, à mon sens, faire un pas important démontrant ainsi sa volonté totale d'intégration: il doit demander sa naturalisation. A l'heure actuelle celle-ci est simplifiée, le coût réduit aux frais de dossiers, il n'y a donc pas de difficultés particulières, si ce n'est la connaissance de base du français, connaissance nécessaire aussi pour pouvoir voter, surtout au regard de la complexité de certains votes. Les étrangers paient souvent des impôts comme nous, c'est un fait, mais cela permet d'entretenir les infrastructures: écoles, hôpitaux, transports, système de services et d'aides sociales, etc. dont ils bénéficient aussi.

Donner le droit de vote aux étrangers tue la naturalisation. En effet, pourquoi se faire naturaliser si on a tous les pouvoirs du citoyen suisse sans en avoir les devoirs (devoir de servir son pays, d'accepter une tutelle, etc.)? De plus, le droit d'éligibilité au niveau cantonal ouvrirait la voie à des situations totalement ubuesques. Un conseiller d'Etat étranger pourrait par exemple être à la tête d'un dicastère, comme Justice et Police, où ses subalternes seraient, eux, Suisses. Un conseiller étranger, élu à l'une des Chambres à Berne, pourrait modifier ou instaurer de nouvelles lois, puis une fois retraité, rentrer dans son pays d'origine sans avoir à vivre ses changements de législation.

En conclusion: un étranger qui veut avoir le droit de vote doit démontrer qu'il désire s'installer définitivement dans notre pays, y élever ses enfants qui à leur tour fonderont un

foyer suisse. Il doit aussi démontrer qu'il est prêt à accomplir ses devoirs de citoyen helvétique.

Annie Mumenthaler, Pully

Droits politiques communaux et cantonaux vont de pair

Les personnes de nationalité étrangère établies depuis dix ans en Suisse et trois ans dans le canton de Vaud sont titulaires des droits politiques sur le plan communal. Depuis les élections de 2006, cette nouvelle donne est devenue si naturelle que plus personne ne songe à la contester. Dans les Conseils communaux, il est désormais monnaie courante de travailler avec des collègues qui ne sont pas titulaires du passeport suisse. Et c'est une richesse fantastique pour notre démocratie! Les opposants à l'initiative «Vivre et voter ici» prétendent que l'extension de ces droits au plan cantonal est d'un tout autre ordre. Ce qui est acceptable pour les communes serait intolérable pour le canton, entend-on dire en substance.

Cette distinction entre les communes et le canton ne tient pas la route. Les communes ne sont pas des collectivités publiques de seconde zone. Les décisions prises par les communes sont tout aussi importantes pour le quotidien des habitants que les décisions cantonales! En outre, rappelons que le canton n'est pas une nation souveraine. La couleur du passeport ne doit pas être un critère décisif pour l'octroi des droits politiques sur le plan local. Ainsi, pour que les droits politiques soient complets au plan local, il est nécessaire de pouvoir s'exprimer à la fois dans les communes et au canton. Un étranger qui vit depuis 25 ans en Suisse et dont les enfants sont nés ici a certainement envie d'avoir son mot à dire au sujet de l'avenir du système scolaire.

Raphaël Mahaim, coprésident du comité d'initiative «Vivre et voter ici», député Vert au Grand Conseil

Fidèles aux idées des fondateurs de notre canton

Les adversaires de l'initiative prétendent qu'il existerait un lien indissoluble entre droits politiques et nationalité. Or, une

démocratie est fondée non pas sur l'origine, mais sur le suffrage universel. Les principaux révolutionnaires vaudois, comme Frédéric-César de la Harpe, se sont battus dès la naissance du canton pour un suffrage qui soit résolument universel, c'est-à-dire qui permette à l'ensemble des citoyens de participer aux affaires de la cité. La principale exclusion en 1831 ne tenait pas à l'origine mais bien au sexe, anomalie qui n'a été corrigée qu'en 1959 lorsque les femmes ont obtenu l'exercice des droits politiques. Depuis 1848, date à laquelle les autres Confédérés ont pu librement s'installer dans le canton, les Suisses qui vivent ici ont le droit de vote.

Un siècle et demi plus tard, ce sont des personnes originaires non seulement des autres cantons suisses mais du monde entier qui vivent parmi nous. Elles sont pourtant privées d'un de leur droit les plus fondamentaux, celui de participer aux affaires publiques. Quand près de 30% de la population adulte n'a pas le droit de vote, le suffrage n'est plus universel. Restons fidèles aux idées des fondateurs de notre canton.

Alex Dépraz, président de la Commission juridique du PSV, Lausanne

Affiche de l'UDC A côté de ses... pompes!

Comme à son habitude, l'UDC cherche, au travers d'une affiche choc, à faire peur aux Suisses, pensant ainsi les rallier à sa cause.

Même s'il est idiot de nier qu'il y a des problèmes dans notre pays, ceux-ci n'ont rien à voir avec une quelconque invasion de hordes bottées de sinistre mémoire...

Avec cette affiche, l'UDC est à côté de ses... pompes! Les gens qui portent des bottes en Suisse ne sont pas des envahisseurs, ce sont souvent des ouvriers (étrangers pour la plupart) qui s'échinent à rendre nos routes carrossables, sans déchets. Ou encore des employé(e)s d'entretien dans nos hôpitaux et cliniques, etc.

On pourrait se demander: si toutes ces personnes faisaient grève, ne serait-ce que trois jours, est-ce que le regard de ceux qui leur contestent certains droits changerait?

Il est permis de rêver!
Jean-Luc Ecuyer, Chernex